



## NEWSLETTER février 2016

Cette première Newsletter de l'année 2016 s'ouvre avec la présentation de la nouvelle équipe du Conseil d'Administration. En effet, l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 5 février dernier à Valence, a renouvelé pour un mandat de 3 ans, l'équipe des administrateurs.

Le projet et le budget 2016 du nouveau conseil d'administration sont présentés dans le 4<sup>ème</sup> point de cette Newsletter.

### Le Bureau

## BUREAU



	<p><b>Président</b> Vincent Lecomte</p>	<p><b>Trésorier</b> Jean Paul Jarnias</p>	
	<p><b>Vice président</b> Bruno Lambert</p>	<p><b>Secrétaire</b> Maurice Goc</p>	
 <p><b>SYFFORHA</b> SYNDICAT FRANÇAIS POUR LA FORMATION EN HAUTEUR</p>		<p><b>Vice secrétaire</b> Eric Martinez</p>	



## Les membres du Conseil d'Administration



Le point sur les événements depuis notre dernière Newsletter de septembre....

### **1. Référentiel de formation « progression accompagnée sur cordes »**

Travail collaboratif avec l'OPPBTP et le SFETH, sollicité par la DGT. *Restitution février 2016, en attente de retour.*

### **2. AFNOR : projet de norme NF S71-521**

Contact avec Monsieur Trabelsi, secrétaire de commission, afin de participer aux travaux normatifs.

### **3. Journée des adhérents du 6 novembre 2015 (compte rendu en ligne dans l'espace adhérents, avec le support de présentation des intervenants)**

Elle s'est déroulée chez Petzl Institute, et a rassemblé 30 participants. Constructys et la DIRECCTE sont intervenus. L'après-midi a été consacrée à des discussions autour du label et de la mise en place de portées techniques, qui feront l'objet de travaux sur 2016 (accès sur corde, éolien, protections collectives, poteaux/pylônes, espaces confinés, industrie/transport/énergie, remontées mécaniques, Rigger/spectacle, élagage, toiture, secours).

Enquête de satisfaction (résultat publié en ligne, lien sur le CR de la journée) : retours très positifs quant à l'accueil et à l'organisation globale de la journée. Les adhérents souhaitent être impliqués



dans les différents travaux, notamment par le biais des commissions (travaux sur corde, dispositifs d’ancrage, espaces confinés, protections collectives et secours).

La formation de formateur revient également dans les préoccupations des adhérents.

#### **4. Assemblée Générale** (*compte rendu en ligne dans l’espace adhérents*)

Présentation du projet 2016-2019 de la nouvelle équipe

**Représentativité, exigence et partage** sont les termes fédérateurs du projet.

- L’ensemble des actions conduites doivent être accessibles à tous les membres du SYFFORHA, quels que soient leur taille, leur forme, leur statut et leurs moyens financiers. Cela est également vrai pour les conditions d’adhésion, sous réserve que l’ensemble des pièces demandées dans le dossier d’adhésion soient fournies.
- Désormais, l’adhésion sera assortie d’une vérification du respect de la Charte par l’ensemble des adhérents. Cette vérification permettra de recueillir également, à discrétion, les données nécessaires aux questions posées par nos partenaires, et à la préparation par exemple de contrat d’assurance groupes. Cette obligation s’appliquera une seule fois, pour les anciens comme pour les nouveaux adhérents (demandes formulées en 2016). Les conditions en sont exposées ci-après.
- L’acte de formation doit toujours intervenir après l’analyse de risques et la définition des modes opératoires, missions qui sont à dissocier. (principes généraux de prévention)
- Le label SYFFORHA doit être différencié d’autres démarches de certification ou de qualité, et notamment par une évaluation technique définie par des portées. Cela permettra de définir clairement le champ de compétences de l’équipe pédagogique en place, et permettra également d’avancer sur la formation des formateurs.
- Les commissions : elles sont ouvertes à tous les membres du syndicat. Elles travaillent et restituent les travaux au CA pour validation ou publication, par le biais d’un rapporteur.
- Outils de communication pour les adhérents (réponse à des demandes formulées) : mettre à la disposition des adhérents des visuels utilisables en centre, lors de salons ou toute autre manifestation. (dans le budget communication).
- Fonctionnement du CA : les administrateurs s’engagent à assister à au moins 3 réunions annuelles. Le renouvellement par tiers tous les 3 ans du CA sera proposé lors d’une AG extraordinaire.

Afin de poursuivre les actions, un budget prévisionnel a été élaboré, sur la base d’une **nouvelle grille de cotisation**, qui tient notamment compte des remarques qui ont été faites quant à l’équité des montants.

La grille proposée reste basée sur le principe de tranches de chiffre d’affaire réalisé dans le domaine des formations à la hauteur (hors CACES), sur le territoire français. Des tranches ont toutefois été rajoutées afin d’obtenir un barème plus progressif. (cf. nouvelle fiche



d'adhésion). Cette cotisation sera assortie d'un complément, visant à couvrir partiellement les frais d'un audit réalisé sur site et/ou à distance, afin de vérifier le respect de la Charte par l'ensemble des adhérents, actuels et nouveaux adhérents 2016. Il permettra aussi de recueillir les besoins et demandes spécifiques. Cet audit ne sera effectué qu'une seule fois, et le complément de cotisation ne sera à régler qu'à la réalisation de cet audit. Les nouveaux adhérents seront audités en priorité. En fonction des volumes, il est possible que certains audits glissent sur l'année 2017.

Budget prévisionnel 2016 :

	DEBIT	CREDIT
adhésions projetées		23 000,00 €
audit d'entrée	8 000,00 €	6 000,00 €
dépenses secrétariat général (2j/m)	9 000,00 €	
frais de déplacement SG	1 000,00 €	
AFNOR	1 200,00 €	
domiciliation	400,00 €	
organisation de réunions / séminaire	3 000,00 €	
communication	3 000,00 €	
frais bancaires	100,00 €	
frais de fonctionnement	1 500,00 €	
frais du bureau	6 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>33 200,00 €</b>	<b>29 000,00 €</b>

Sandrine Liéval

Secrétariat général du SYFFORHA

Tel : 09 72 11 84 03

[contact@syfforha.fr](mailto:contact@syfforha.fr)